

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 Janvier 2018

L' an 2018 et le 10 Janvier à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion de conseil à la MAIRIE sous la présidence de LEFIEVRE Éric, Maire.

Présents : M. LEFIEVRE Éric, Maire, Mmes : COCHENILLE Nicole, COQUEMA Véronique, FIEDERMUTZ Andréa, MILLON Marie-Claude, MM : CHEVROLLIER Didier, LELIEVRE Jérôme, PLESANT Patrick.

Excusée : Mme DAVID Armelle, a donné pouvoir à Mme COCHENILLE Nicole.

Absent : M. PHELIPPEAU William.

A été nommé secrétaire : M. CHEVROLLIER Didier.

#### **FAMILLES RURALES LOIRE ET COTEAU - SUBVENTIONS**

Le Conseil Municipal prend connaissance des demandes de subventions de Familles Rurales Loire et Coteau, à savoir :

- 65.00 € pour le financement de la section "petite enfance" du 4ème trimestre 2017,

- 4 248.50 € pour le financement de l'animation jeunesse du 1er semestre 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil accordent, à l'unanimité, ces subventions aux section "petite enfance" et "jeunesse".

#### **MANDATEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET**

Les dépenses d'investissement, présentées par Monsieur le Maire, pouvant être mandatées avant le vote du budget primitif sont les suivantes :

21311 -Hôtel de ville	:	1 862.00 €
21316-Équipements du cimetière	:	4 500.00 €
2151 –Réseaux de voirie	:	58 576.00 €
21538-Autres réseaux	:	7 500.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la ville de Saumur proposant d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées à la mairie de Parnay, aux conditions mentionnées dans la convention ci-jointe, dont prend connaissance les membres du Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- valide la proposition de convention relative à l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme
- autorise le Maire à la signer.

## **FAMILLES RURLES LOIRE ET COTEAU - RÉPARTITION DE LA SUBVENTION ENFANCE ET JEUNESSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une nouvelle convention va être proposée aux Communes afin de revoir les modalités de calcul de la subvention versée pour financer les animations "Enfance" et "Jeunesse"

Vu les différentes propositions faites pour le calcul de la répartition de la subvention, à verser, par les communes adhérent à l'Association Familles Rurales Loire et Coteau, pour financer l'animation "jeunesse", à savoir :

1. - Population, subvention à verser par la commune : 7 021.42 €
2. - Potentiel fiscal, subvention à verser par la commune : 13 313.02 €
3. - Fréquentation, subvention à verser par la commune : 5 967.39 €
4. - 1/2 population - 1/2 fréquentation, subvention à verser par la commune : 7 619.41 €
5. - 1/3 population - 1/3 fréquentation - 1/3 potentiel fisca, subvention à verser par la commune : 11 415.15 €

Le Conseil Municipal décide de retenir le calcul proposé par rapport à la population, 1ère proposition.

La part communale de la participation due par trimestre, pour le financement de l'animation "Enfance" sera à hauteur de 10.00 € par présence et par enfant de la Commune de Parnay.

La nouvelle convention sera présentée prochainement à la Municipalité pour être validée.

## **RYTHME SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2018**

Mme Millon informe le Conseil Municipal qu'un sondage a été fait auprès des parents qui ont répondu à la majorité pour le retour au semaine de 4 jours d'école.

Les enseignants lors du dernier conseil d'école et les élus délégués au sein du Syndicat de Communes de la Côte ont également voté, à la majorité, pour le retour à l'ancien rythme scolaire de 4 jours.

Après en avoir délibéré, la majorité des membres du Conseil présents valide cette décision.